

# Communiqué de Presse

## Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 394f08

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

### L'enfant dans la ville: le Congrès plaide pour une action publique locale renforcée

Strasbourg, 29.05.2008 – Lors de la session plénière du Congrès, le mercredi 28 mai, deux débats ont porté sur la situation des enfants, l'un sur la question de la réinsertion sociale des enfants qui vivent ou travaillent dans la rue et l'autre, intitulé « l'enfant dans la ville », sur le défi de construire des villes adaptées aux enfants.

Dans son rapport sur la réinsertion sociale des enfants des rues examiné par la Chambre des pouvoirs locaux, Irmeli Henttonen (Finlande, GILD) soulignait que les enfants poussés à la rue par la pauvreté, le chômage et les violences ou autres problèmes familiaux risquent d'être exploités et sont exposés à de nombreuses violations des droits de l'homme, parfois par les autorités mêmes qui sont chargées de les protéger.

Ces enfants sont d'autant plus vulnérables qu'ils ne sont pas protégés. Le Congrès a donc recommandé aux collectivités locales de reconnaître ce problème et de le traiter avec l'urgence qui s'impose. Il a également préconisé la mise en place d'un système municipal commun de collecte des données sur les enfants des rues et de plans d'action municipaux intégrés à long terme. Il a invité les Etats membres à envisager la création d'un médiateur des enfants et à veiller à ce que les enfants des rues aient accès aux soins de santé, aux services sociaux, à l'éducation et à la formation professionnelle.

Dans son rapport, Saima Kalev (Estonie, NI) s'est attachée à un autre défi : la construction de villes adaptées aux enfants. Les villes et centres-villes ne sont plus aujourd'hui des lieux attrayants pour élever les enfants, d'où le départ des familles vers la périphérie et l'accentuation de l'étalement urbain et de la dépendance à l'égard de l'automobile. Cette tendance, renforcée par l'évolution démographique actuelle, nuit à la vitalité économique et sociale des villes.

Le Congrès a appelé les collectivités locales et régionales à penser l'environnement bâti du point de vue des enfants et à créer des villes compactes respectant le principe de proximité pour l'habitat, l'école, les crèches et garderies, les commerces et les entreprises. Elles devraient aussi mettre en place des espaces intergénérationnels publics et privés, encourager la participation des enfants aux prises de décision et prendre une part active aux réseaux européens « Villes amies des enfants » et « Villes pour les enfants ».

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),

Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)